

Ce Fribourg tellement riche



CANTON • Les comptes 2015 de l'Etat de Fribourg, présentés hier en conférence de presse, sont florissants. Ils affichent un excédent de revenus de 126 millions de francs, qui a été réduit à 24 millions après la constitution de provisions. La fortune nette du canton s'élève à 1,127 milliard, un record. Toutefois, le conseiller d'Etat Georges Godel, directeur des Finances cantonales, modère l'enthousiasme. Les signaux relatifs à l'avenir financier de l'Etat restent très contrastés. Et, selon lui, cette opulence s'explique par des recettes exceptionnelles. La présentation des comptes de l'Etat a suscité de nombreuses réactions. Les syndicats estiment que le temps des économies est révolu. La droite juge quant à elle qu'il faut rester prudent. > 11

Date: 07.04.2016

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

L'Etat baigne à nouveau dans l'opulence

FINANCES • Les comptes 2015 de l'Etat de Fribourg affichent un excédent de revenus de 126 millions de francs, qui a été réduit à 24 millions après la constitution de provisions. La fortune du canton dépasse le milliard.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

L'évolution des principales dépenses et recettes de l'Etat



Fiscalité cantonale	2015		2014
EN MIO DE FRANCS	COMPTES	BUDGET	COMPTES
Impôts directs sur les personnes physiques	886,9	833,2	824,7
Dont Impôts sur le revenu	755,2	720,0	707,7
Impôts directs sur les personnes morales	168,5	147,0	138,3
Dont Impôts sur le bénéfice	142,8	123,0	116,4
Impôts fonciers et sur les gains en capital	55,5	52,2	54,3
Droits de mutation	41,4	46,8	40,2
Impôts sur les successions et donations	4,2	4,8	4,1
Impôts sur les maisons de jeu	3,0	4,0	3,1
Impôts sur les véhicules à moteur, les bateaux et les chiens	106,7	106,7	104,3
TOTAL	1266,2	1194,7	1169,0



Infographie: V. Regidor
Source: Etat de Fribourg
Photo: C. Aeberhard

FRANÇOIS MAURON

Un proverbe veut que l'on tourne sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler. Le trésorier d'Etat Laurent Yerly le connaît-il? L'an dernier, à l'heure de présenter les comptes 2014 de l'Etat de Fribourg, il déclare: «Le temps de la constitution de provisions est révolu.» Il faut dire que le canton, pour la deuxième fois consécutive, n'est pas en mesure d'attribuer le moindre centime à ses réserves. Plombé par les coûts croissants de sa démographie galopante (et de ses répercussions sur les écoles, la santé et le social), il évolue, nous

assure-t-on, sur le fil du rasoir, soumis à un sévère régime d'austérité et de mesures d'économies.

Or une année plus tard, le tableau a changé du tout au tout. Les comptes étatiques 2015, présentés hier en conférence de presse, sont florissants. Ils dégagent un excédent de revenus de 126 millions de francs, ce qui permet à l'Etat de verser 102 millions de francs à ses différentes provisions. En termes comptables, le boni net final se monte donc à 24 millions de francs. Toutefois, le conseiller d'Etat Georges Godel, directeur des Finances cantonales, douche

d'emblée tout mouvement d'optimisme. «Malgré ce résultat très réjouissant, les signaux relatifs à l'avenir financier de l'Etat restent très contrastés», affirme-t-il.

De fait, selon lui, cette opulence retrouvée s'explique par des recettes exceptionnelles. Le canton enregistre en effet une progression de ses revenus de 140 millions de francs par rapport au budget (+4,3%). Ces derniers atteignent au total 3,399 milliards de francs. «Les rentrées fiscales dépassent largement les prévisions budgé-

taires», note Laurent Yerly. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, en particulier, rapportent 45 millions de francs de plus qu'escompté, tandis que celui sur le bénéfice des personnes morales pèse pour 20 millions de plus. «Ce phénomène est dû à des événements ponctuels, qui ne se reproduiront pas, comme des restructurations au sein d'entreprises. Certaines personnes ont aussi réglé leurs affaires», relate Georges Godel, sans s'étendre davantage.

La surprise de la BNS

Autre heureuse surprise: un versement de 48,5 millions de francs émanant de la Banque nationale suisse (BNS), fruit d'une répartition supplémentaire de son bénéficiaire. Cela alors qu'aucun montant n'avait été inscrit à ce poste au budget en raison du caractère toujours plus aléatoire des contributions de la BNS.

En raison des mesures d'économies mises en place il y a trois ans, les charges de fonctionnement (3,375 mia de francs) sont globalement stables. Elles gonflent en effet de 3,6% par rapport au budget, mais cela est principalement occasionné par la constitution de réserves. Celles de personnel (1,193 mia de francs) excèdent légèrement le budget de 6,8 millions de francs (+0,6%). Un écart qui s'explique en partie par un surplus du coût des collaborateurs de l'université. Les subventions accordées continuent de prendre l'ascenseur, en particulier les dépenses liées aux hospitalisations hors canton, qui augmentent de 13,4 millions de francs, et celles allouées aux établissements médico-sociaux (+10,3 mio de francs).

«Les coûts de la santé sont bien maîtrisés, mais les hospi-

talisations extérieures plombent ce secteur», commente Georges Godel.

Une fortune qui gonfle

La meilleure preuve de la vigueur financière retrouvée de l'Etat de Fribourg se mesure à la hauteur de sa fortune nette, qui perce désormais le plafond du milliard – elle s'élève à 1,127 milliard de francs. Un record qui fera pâlir d'envie la plupart des autres cantons suisses, qui doivent songer à rembourser leur dette, plutôt qu'à gérer une montagne d'or. Georges Godel réfute toutefois l'image d'oncle Picsou qu'on veut lui coller. «Près de la moitié de la fortune est déjà affectée à un fonds pour un usage bien spécifique. Par exemple une subvention pour la patinoire ou le centre cantonal de natation», souligne-t-il.

Concernant le chapitre des investissements, ainsi que des dépenses d'entretien des bâtiments et des routes (199,7 mio de francs en 2015), il s'avère inférieur à ce qui avait été budgétisé (-11,4%). Le degré d'autofinancement de l'Etat se monte à 103,3%, ce qui signifie qu'il est en mesure de financer la totalité de ses investissements.

Fiscalité des entreprises

Le grand argentier cantonal se dit satisfait de ces comptes 2015, dont les bons résultats sont dus à des circonstances exceptionnelles, rappelle-t-il. Aussi n'est-il pas question de baisser la garde. Car le plan financier pour les années 2017 et 2018 est sombre, avec des excédents de charges budgétisés qui pour l'heure dépassent les 100 millions de francs. «La constitution de certaines provisions contribuera à atténuer partiellement les effets des évolutions à venir», relève-t-il. Sur les 102 millions de francs prévus à cet effet, le Conseil d'Etat

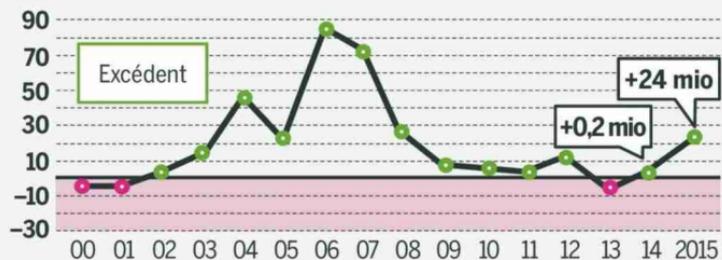
veut verser 48,5 millions de francs dans un fonds destiné à compenser les pertes provoquées par la volatilité des apports de la BNS, 23 millions de francs pour limiter les effets des augmentations à venir des charges de personnel et 20 millions de francs pour atténuer les conséquences éventuelles de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III).

Ces deux derniers points présentent l'avenir immédiat. Georges Godel espère mettre en consultation cet automne encore un projet de loi cantonale sur la RIE III. Vu le contexte incertain pesant notamment sur la fiscalité, le gouvernement cantonal maintient le programme d'économies décidé en 2013, à l'exception des mesures touchant les collaborateurs étatiques qui échoient à la fin de l'année. «Non seulement elles ont permis de stabiliser la situation, mais elles n'ont pas d'incidence négative sur les finances des communes, qui bénéficient notamment de certaines mesures comme la hausse de la valeur locative ou de l'impôt sur les chiens», indique-t-il. Avant de conclure: «L'objectif, c'est que l'Etat puisse maintenir des prestations de qualité tout en assurant de bonnes conditions-cadres pour l'économie.»

«Ce résultat positif est dû à des recettes exceptionnelles»

GEORGES GODEL

Compte de résultat (en millions)



Fortune nette (en millions)



REACTIONS

REVENDIICATIONS ET INQUIÉTUDES

> **La FEDE** souhaite obtenir de la part du Conseil d'Etat la garantie qu'il n'y aura pas de mesures d'économies dans le futur. Elle veut aussi que le canton assouplisse sa politique de gel des engagements.

> **Le SSP** demande l'arrêt immédiat de la contribution de solidarité prélevée mensuellement sur le salaire du personnel étatique, l'octroi du palier supprimé en 2014, l'abandon des mesures d'économies visant les écoles et le maintien des collaborateurs de l'HFR dans le giron de la loi sur le personnel de l'Etat.

> **Le PS** aimerait que le gouvernement déploie une vision politique sur l'avenir du canton, plutôt que d'être un gestionnaire crispé sur sa fortune.

> **Le PDC** se réjouit de ces excellents résultats et appelle à davantage d'investissements. Il demande au Conseil d'Etat d'analyser les possibilités de diminuer les taxes qui pénalisent les familles et les entreprises.

> **Le PLR** estime que les comptes 2015 de l'Etat constituent une bonne surprise en cette période de morosité économique. Il note que ces résultats reposent sur des revenus exceptionnels et que les charges repartent à la hausse. Il convient donc d'être vigilant.

> **L'UDC** se déclare satisfaite de ce résultat. Elle note qu'il est dû aux ponctions fiscales. Or l'économie tire à présent la langue. L'avenir s'annonce morose. Prudence donc. FM

Le syndrome de Cassandre

FRANÇOIS MAURON

Sans doute avez-vous déjà entendu parler de Cassandre, cette prophétesse de la mythologie grecque qui ne prédisait que des malheurs, mais que personne ne voulait croire. C'est un peu le syndrome qui frappe le grand argentier Georges Godel. A force de répéter un discours déjà rabâché par ses prédécesseurs, à savoir que l'avenir financier du canton de Fribourg s'annonce sombre, il ne convainc plus grand monde. D'autant plus que les chiffres lui donnent tort année après année, l'Etat affichant une solide santé financière depuis une bonne décennie, avec une fortune qui dépasse désormais le milliard de francs.

Deux lectures de cette situation, diamétralement opposées, sont possibles. D'une part, le discours syndical, qui veut que les mesures d'économies de l'Etat n'ont pas de justification, gagne du crédit. A quoi bon épargner si la finalité est de faire gonfler sa fortune? Mais d'autre part, les contribuables fribourgeois ne sont-ils pas les dindons de la farce, eux qui sont plus lourdement ponctionnés que sous d'autres latitudes? Ils pourraient légitimement réclamer une baisse d'impôt... Pour réconcilier ces deux points de vue antagonistes, il serait bon que le Conseil d'Etat déploie une vraie vision politique pour utiliser les deniers publics, plutôt que de les affecter à d'hypothétiques provisions.